

# INFORMATION

CCRF

## Audience ministérielle du 24 juin 2022 Déclaration liminaire

Tout d'abord **CCRF-FO** dénonce une gestion particulièrement calamiteuse des problématiques liées à la Sécurité Sanitaires des Aliments.

En effet, nous regrettons que l'arbitrage ait été fait par le Premier ministre juste avant son départ définitif de Matignon.

Or, nous connaissions tous, depuis au moins deux ans, les conclusions de la mission inter-inspections sur le sujet.

A de multiples reprises, **CCRF-FO** a interrogé les instances interministérielles et, à chaque fois, il nous était répondu que le sujet n'était pas d'actualité.

Or, c'est par un message laconique de notre directrice générale que nous avons appris le transfert des missions relatives à la sécurité sanitaire des aliments vers les services de la DGAL. Pour **CCRF-FO** la surprise a été totale !

Nous constatons, qu'une fois de plus, le dialogue social a été écarté.

Tout comme nous, les agents CCRF ont très mal vécu cette décision et de l'inquiétude nous sommes passés à la colère.

Pour **CCRF-FO**, si l'on avait voulu créer les conditions d'un chaos, on ne s'y serait pas pris autrement !

D'ailleurs, les agents CCRF expriment désormais leur colère par la grève et des actions en tout genre, y compris par des motions de plus en plus nombreuses en provenance de toute la France tant l'incompréhension est totale.

En effet, les agents CCRF se posent de multiples questions sur le devenir de leurs missions et nous sommes actuellement incapables de répondre aux attentes des agents CCRF tant le dialogue social est inexistant.

Ainsi, nous avons été sidérés par la convocation de la directrice générale, suite à la décision de Matignon, qui nous a annoncé le transfert de 60 ETP de la DGCCRF vers la DGAL du ministère de l'agriculture sans pouvoir nous en expliquer les conséquences sur l'exercice de nos missions. Les décrets d'attribution des ministres publiés le 2 juin ne nous ont d'ailleurs pas rassurés sur ce point.

Nous avons l'impression de vivre une véritable casse de l'existant sans aucune lisibilité pour l'avenir. Pour **CCRF-FO**, la priorité immédiate est donc de répondre de façon très précise et rapide à l'ensemble des questionnements des agents.

D'ailleurs, **FO** portera l'ensemble des ces questionnements auprès du président du prochain CT central des DDI, le 29 juin 2022, car une telle décision n'est pas non plus sans conséquence pour les services de la DGAL et leurs agents.

Actuellement, pour toute réponse aux différentes problématiques, notre direction générale nous renvoie systématiquement vers les groupes de travail qui vont être organisés très prochainement, ce qui ne fait qu'accroître l'inquiétude.

Il est toujours facile de détruire, mais pour reconstruire, c'est autre chose !

**Nous avons vraiment l'impression d'une totale improvisation et c'est certainement l'ouverture de la boîte de pandor !**

Etant convié à cette audience, nous nous permettons de vous poser trois questions tant l'avenir de la DGCCRF nous apparaît nébuleux :

- 1ère / Lors de la dernière audioconférence que nous avons eue avec Bruno Le Maire, qui date du 5 mai 2020 (!!!), il avait reconnu qu'il avait perdu l'arbitrage sur le rétablissement d'une chaîne de commandement unique DGCCRF mais avait affirmé qu'il ne renonçait jamais. Il avait précisé que la crise COVID avait montré toute l'ampleur des dysfonctionnements induits au niveau DDI et avait demandé à ce que le travail soit repris sur le rétablissement de la chaîne de commandement. Voit-il dans la création de la police unique SSA sous contrôle DGAL et dans l'affirmation d'une DGCCRF grand service de police économique l'opportunité d'une sortie de la DGCCRF des DDI ?
- 2ème / Quelle est sa position concernant le rapprochement avec la DGDDI qui a été évoqué par lors de la dernière audition des organisations syndicales de la DGCCRF par la commission des finances du Sénat le 15 juin ?
- 3ème / La DGDDI étant également un service de police économique, une fusion des 2 directions est-elle un sujet pour Bercy ?

